SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice :	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

1 - Finances - Contrat territorial régional (2016-2020) - modifications

M. SOUTIF expose:

Vu le contrat de territoire Région-Mayenne Communauté du 12 mars 2018 allouant une enveloppe de 2 992 000 € au territoire de Mayenne Communauté,

Vu la règle du contrat à respecter relative à une dotation minimum de 10% du montant total consacré à la transition énergétique,

Vu l'annexe 4 du contrat présentant les projets envisagés,

Vu le courrier de la Région du 16 juillet 2019 nous alertant sur notre faible taux d'engagement du contrat (22.59%) et le pourcentage de 3.45% consacré à la transition énergétique,

Considérant les échanges avec Le Président de la commission territoires et les services de la Région,

Considérant la volonté de maintenir la ZA des Chevreuils dans le contrat régional malgré le retard pris en matière d'archéologie préventive, tout en limitant le risque d'une éventuelle perte de subvention en scindant le giratoire non soumis au permis d'aménager et les travaux de viabilisation qui le sont,

Considérant la copie du courrier de la Région adressé à Monsieur Le Maire d'Aron concernant le projet de construction d'un pôle santé secondaire. La Région explique avoir déjà versé l'aide sectorielle de 300 000 € à Mayenne Communauté pour le pôle santé. Etant donné que le projet d'Aron est reconnu par l'ARS, il est de ce fait éligible aux crédits régionaux territoriaux et il appartient donc aux élus de Mayenne Communauté d'affecter ou pas une partie de l'enveloppe du contrat territorial régional à ce projet porté par la Commune d'Aron,

Considérant la proposition du Bureau du 26 novembre dernier d'inscrire dans le volet transition énergétique notamment la rénovation du logement du camping en BBC,

Considérant l'avancée de la mission de la maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation du camping avec l'aire de camping-car,

Le Bureau du 26 novembre propose donc de valider la maquette suivante de la nouvelle répartition des projets du CTR 2016-2020 :

	Maître d'ouvrage	Dépense subventionnable	Subvention
Fonctionnement			
	Mayenne		
Attractivité	Communauté	50 000	30 000
	Mayenne		
Ingénierie Croq les Mots	Communauté	57 500	45 000
Sous total fonctionnement			75 000

Transition énergétique (au moins 10% : 299 200 €)		
Appel à projets :		
Charchigné	Commune de Charchigné	29 257
Le Ribay	Commune de Le Ribay	30 000
Lassay Les Châteaux	Commune de Lassay	13 758

St Georges Buttavent	Commune de St Georges		30 000
Montreuil Poulay	Commune de Montreuil		30 000
Commer	Commune de Commer		20 744
Sous total appel à projets			153 759
Véhicules propres de MC déjà achetés	Mayenne Communauté	39 378	31 503
Rénovation logement gardien du camping (bâtiment basse	Mayenne	100.000	07.400
consommation)	Communauté Mayenne	122 000	97 600
2 nouveaux véhicules propres de MC Sous total nouvelles propositions	Communauté	28 000	151 503
Sous total transition énergétique			305 262
Sous total transition énergétique			305 262

Investissement (maxi 2 617 800 €)		HT	
Aménagement des abords du pôle santé	Mayenne Communauté	765 973	497 882
Rénovation camping et aire camping cars et maîtrise d'œuvre	Mayenne Communauté	1 081 250	616 000
Acquisition d'un broyeur (service déchets)	Mayenne Communauté	292 000	233 600
Camion service déchets	Mayenne Communauté	200 000	160 000
Rénovation déchetterie Parigné	Mayenne Communauté	439 076	76 261
ZA Chevreuils-viabilisation - compensation agricole	Mayenne Communauté	1 256 913	238 158
ZA Chevreuils-giratoire + études compensation	Mayenne Communauté	785 000	628 000
Maison de santé Aron	Commune d'Aron	647 348	161 837
Sous total investissement			2 611 738

TOTAL GENERAL SUBVENTION CTR 2 992 000

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve la nouvelle maquette des projets à inscrire dans le contrat territorial régional (2016-2020)
- autorise Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	46
Abstention :	3
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

2 - Finances – Contrat territorial départemental (2016-2021) – avenant N°3

M. SOUTIF expose:

Le 28 janvier 2019, Mayenne Communauté a conclu avec le Département un avenant au contrat de territoire 2016-2021 prévoyant la répartition suivante de l'enveloppe libre de 2 089 722 € suite à la délibération du conseil du 20 septembre 2018 :

- Affectation de 758 460 € à 18 Communes dans le cadre de la solidarité exceptionnelle de Mayenne Communauté en investissement (2018-2019)
- Affectation de 1 331 262 € à Mayenne Communauté pour les projets suivants :

Projets Mayenne Communauté	Estimation travaux HT	Estimation subvention	% subvention
Réaménagement et sécurisation hall d'accueil du Grand Nord	130 000	65 000	50%
Programme hôtel de Ville et communautaire et aménagement nouvelle sortie rue de Verdun	800 000	400 000	50%
Aménagement aires d'accueil camping car à Mayenne, Montgiroux, Jublains et Lassay	246 000	24 600	10%
Viabilisation ZA Chevreuils	2 350 000	141 662	6%
Travaux camping	500 000	250 000	50%
Nouvelle déchetterie	900 000	450 000	50%
SOUS - TOTAL	4 926 000	1 331 262	

Considérant les changements intervenus sur le choix des projets à financer par le contrat territorial régional : les projets relatifs à la ZA des Chevreuils, au camping et aire d'accueil camping-car sont intégrés désormais uniquement dans le contrat de la Région,

Considérant l'évolution conséquente du dossier relatif au programme hôtel de ville et communautaire : à l'origine, il était limité à une extension évaluée à 800 000 €. Le nouveau projet s'oriente vers une rénovation complète de l'ordre de 6 500 000 € HT et constitue le dossier majeur du contrat du Département,

Mayenne Communauté souhaite affecter la partie de son enveloppe libre aux projets suivants dont elle sera maître d'ouvrage :

Projets Mayenne Communauté	Estimation travaux HT	Estimation subvention	% subvention
Rénovation hôtel de Ville et communautaire	6 500 000	816 262	12,56%
Nouvelle déchetterie dans la ZA des Chevreuils	900 000	450 000	50%
Réaménagement et sécurisation hall d'accueil du Grand Nord	130 000	65 000	50%

LATOT 2HO2	7 520 000	1 221 0/0	
SOUS - TOTAL	7 530 000	1 331 262	

Après délibération, le Conseil de Communauté, à la majorité (M. BRODIN et Mmes GENEST et BEAUDOUIN) s'étant abstenus :

- approuve les 3 projets ci-dessus à inscrire dans le contrat de territoire du Département
- autorise Monsieur Le Président à signer l'avenant N°3 à conclure avec le Département.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

3 - Finances — Solidarité exceptionnelle de Mayenne Communauté (2018-2019) — Fonds de concours de Mayenne Communauté attribué à la Commune de Hardanges

M. SOUTIF expose:

VU l'adoption du pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 23 novembre 2017et par tous les conseils municipaux,

VU la volonté de mettre en œuvre, dès l'année 2018, une solidarité exceptionnelle à destination des 33 Communes en leur affectant, initialement par délibération du 17 mai 2018, une somme globale de 897 787 € issue de l'enveloppe libre de Mayenne Communauté allouée par le Département,

VU la nouvelle délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2018 consécutive au seuil de 15 000 € par dossier imposé par le Département limitant ainsi le bénéfice d'une subvention du Département via Mayenne Communauté à 18 Communes,

VU la volonté de Mayenne Communauté de poursuivre son engagement initial d'apporter une solidarité à toutes les Communes y compris aux 15 dont la dotation est inférieure à 15 000 €, en se substituant au Département par le versement d'un fonds de concours à celles-ci,

Considérant que la Commune de Hardanges a réalisé les travaux de voirie du chemin de La Biderie en 2019,

Considérant que la Commune de Hardanges a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- attribue un fonds de concours de 4 716 € à la Commune de Hardanges au titre des travaux de voirie de 2019, dans le cadre de la solidarité exceptionnelle de Mayenne Communauté 2018-2019.
- autorise Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Hardanges.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum ·	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

4 - Traitement des déchets inertes et encombrants (19SER24) - AO – Autorisation de signature du marché

M. BOISSEAU expose:

Le contrat actuel, numéroté 15SER18 et intitulé « Traitement des inertes et encombrants », arrive à terme le 31 décembre 2019. En conséquence, il convient de relancer une consultation pour assurer la reprise de ces prestations.

Le présent marché concerne ainsi le traitement des déchets inertes et encombrants d'une part, des déchets de nettoyage des rues de Mayenne Communauté d'autre part.

Il est conclu pour une période initiale de 3 ans, reconductible 1 fois 1 an, soit une durée maximale de 4 ans, reconductions comprises.

La consultation du présent marché a été lancée le 17 septembre 2019 pour une publication effective le 19 septembre 2019 (BOAMP, JOUE, sites internet de la Ville de Mayenne et de Mayenne Communauté, plateforme de dématérialisation AWS-AGYSOFT).

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 octobre 2019 ; (13 entreprises ont téléchargé le dossier et 3 entreprises ont remis 6 offres, réparties de la façon suivante selon les lots :

- 2 offres pour le LOT 1 « Traitement des déchets inertes » ;
- 2 offres pour le LOT 2 « Traitement des déchets encombrants » ;
- 2 offres pour le LOT 3 « Traitement des déchets de nettoyage des rues ».

La Commission d'Appel d'offres de Mayenne Communauté, fixée au mardi 12 novembre 2019, a désigné les attributaires.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise Monsieur le Président à signer le marché n° 19SER24 intitulé « Traitement des déchets inertes et encombrants », ainsi que les pièces s'y rapportant :

- S'agissant du LOT 1 « Traitement des déchets inertes » : avec l'entreprise SAS RECYCLAMAT pour un montant estimé de 39 620.00 € HT (coût de traitement + TGAP) sur la durée totale du marché ;
- S'agissant du LOT 2 « Traitement des déchets encombrants » : avec l'entreprise SUEZ RV OUEST pour un montant estimé de de 834 156.00 € HT (coût de traitement + TGAP) sur la durée totale du marché;
- S'agissant du LOT 3 « Traitement des déchets de nettoyage des rues » : avec l'entreprise SUEZ RV OUEST pour un montant estimé de 93 060.00 € HT (coût de traitement + TGAP) sur la durée totale du marché.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

5 - TOURISME - Bateau promenade - Demande de mise en œuvre par l'Office de Tourisme du point 5 de l'annexe à la convention – versement d'une subvention d'équilibre

M. BORDELET expose:

Au vu du bilan financier de 2019, il apparait que l'activité « bateau promenade » est déficitaire cette année de 3 961,75 €. Comme prévu dans le point 5 de l'annexe à la convention cadre, l'Office de Tourisme sollicite une subvention d'équilibre destinée à couvrir la différence entre les frais engagés par l'OT et les recettes perçues.

La commission Tourisme réunie le 22/10/2019 a donné un avis favorable à cette demande en vertu de l'article 5 de l'annexe à la convention cadre.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse une subvention d'équilibre à l'office de tourisme soit 3 961,75 €.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58 exercice :
Délégués présents ou représentés 49

représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

6 - TOURISME - Bateau promenade - Demande de renégociation du loyer du bateau promenade versé par l'Office de Tourisme à Mayenne Communauté à compter de 2020 (modification de l'annexe de la convention cadre entre l'OT et MC)

M. BORDELET expose:

Au moment de l'acquisition du « Bateau promenade » par Mayenne Communauté, une rencontre avait eu lieu avec les services fiscaux afin de connaître les modalités financières et juridiques entre la collectivité propriétaire et l'OT gestionnaire.

L'activité « bateau promenade » est considérée comme une activité de transport et est donc assujettie à TVA pour ce qui concerne le loyer. Cette activité étant par nature concurrentielle, il était nécessaire que l'OT participe au coût d'amortissement du bateau en réglant un loyer (cf: point 4 de l'annexe à la convention cadre OT / MC concernant la mise à disposition du « bateau promenade »).

Depuis 2008, l'OT a versé à Mayenne Communauté la somme de 110 279 € de loyer.

L'acquisition du bateau est amortie d'un point de vue comptable depuis juin 2018.

Mayenne Communauté assure directement certaines dépenses et récupère donc la TVA (carburant, vidange de fosse, assurance). Ces dépenses s'élèvent à 6 000 € annuels et intègrent la prise en charge des dépenses du propriétaire (travaux de mises aux normes, visite à sec...).

Aujourd'hui, l'Office de tourisme sollicite à compter du 1 er janvier 2020 la révision du loyer à hauteur de 50 % soit 4 750 € HT (5 700 € TTC) au lieu de 9 500 € HT.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, baisse le loyer du bateau promenade à hauteur de 4 750 € HT et autorise M. le Président à signer l'annexe de la convention cadre entre l'Office de Tourisme et Mayenne Communauté.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

7 - TOURISME - Camping - Actualisation des Tarifs camping/mobil home 2020

M. BORDELET expose:

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, reconduit à l'identique les tarifs 2019 du camping, des mobil-homes et des tentes bivouacs pour l'année 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0

49

0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

Pour:

En qualité de titulaires :

Abstention:

Quorum:

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

8 - TOURISME - Camping - Prorogation de l'annexe « Camping » à la convention cadre entre l'Office de Tourisme et Mayenne Communauté (annexe camping)

M. BORDELET expose:

Suite au transfert de compétence entre la Ville de Mayenne et la Communauté de communes au 1er janvier 2004, la Communauté de Communes assume les charges de propriétaire du camping du Gué Saint Léonard – situé 818 rue Saint Léonard à Mayenne.

Compte tenu du fait que le camping ne dispose pas de personnel à l'année, il est convenu que le personnel de l'Office de tourisme est amené à assurer un certain nombre de missions pour le compte du camping.

La validité de l'annexe court jusqu'au 31/12/2019. Dans l'attente de sa réhabilitation, le camping fonctionnera en 2020 comme en 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, prolonge d'une année cette annexe, soit jusqu'au 31/12/2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

9 - TOURISME – Tourisme – Camping du Gué Saint Léonard – Validation de l'APD

M. BORDELET expose:

Afin de rendre le territoire de Mayenne Communauté plus visible et plus attractif, une étude sur la stratégie touristique a été conduite fin 2018 avec l'appui du cabinet MLV. Cette étude présentée en Bureau du 8 janvier 2019 vous a permis de faire le choix de rénover le camping du Gué Saint Léonard situé à Mayenne. Vu le Budget général primitif voté par le Conseil Communautaire le 4/4/2019, portant estimation des travaux de réhabilitation à hauteur de 770 000 euros HT,

Vu l'attribution en bureau du 25 juin 2019 du marché de maitrise d'œuvre au cabinet d'architectes de la Touque,

Considérant l'Avant Projet Sommaire du 24 septembre 2019 proposant :

- La rénovation des sanitaires et l'abandon de leur démolition
- L'intégration de l'aire du camping-car dans le camping
- La rénovation de la maison du gardien aux normes BBC

Ces modifications ont comme conséquence l'augmentation de l'enveloppe des travaux de 250 000 euros portant le montant total à 1 020 000 euros HT.

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 octobre 2019, portant modification du montant des travaux de réhabilitation à 1 020 000 euros HT.

Considérant la présentation du premier Avant-Projet Définitif, le 12 novembre dernier qui prend en compte les évolutions proposées lors de l'APS mais aussi le comblement du grand bassin de la piscine actuelle et son aménagement sommaire en surface végétalisée (montant estimé 106 000 euros HT), le montant des travaux était estimé à 1 203 250 euros HT.

Considérant les demandes de modifications, la maitrise d'œuvre propose un 2ème Avant Projet Définitif (ci-dessous), en enlevant le comblement et l'aménagement en surface du grand bassin actuel.

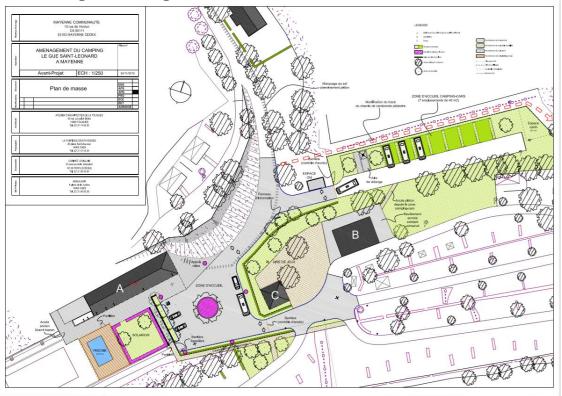
Ainsi l'aménagement du camping devra être réalisé en plusieurs phases c'est pourquoi le montant actuel des travaux est estimé à 1 002 479,67 € HT.

En dehors des travaux du grand bassin, d'autres éléments devront faire l'objet d'une deuxième phase d'investissement. En effet, ne sont pas compris l'équipement de la cuisine du snack, le mobilier et les équipements informatiques et de sécurité ainsi que le matériel d'entretien. D'autre part, les réseaux d'assainissement en eaux usées qui transitent dans l'enceinte du camping datent de 1974 et sont à diagnostiquer avant tout aménagement.

Projet requalification du camping "le Guè St Léonnard" Synthèse de l'avancement du projet

				_		Piscine petit	PISICIIE granu		
	Bâtiment Accueil	Sanitaire	Bâtiment Piscine	Logement gardien	VRD/espace camping car/espace vert/jeux	bassin	bassin		
		Démolition +							
		aménagement							
		sanitaire dans							
rogramme MLV conseil	Démolition	préau		Non compris					
11/12/201			189 700.00 €		158 555.00	€ 124 000.00 €	. ,	584 205.00 €	
11/12/201	11195	5,00€	189 700,00 €		136 333,00	124 000,00 4		384 203,00 €	
Sudget programme						_		700 000.00 €	
								67 000,00 €	
udget Moe								67 000,00 €	
	l .			Rénovation sommaire					
PS 1 (24/09/2019)	Démolition	Rénovation	Rénovation	(peinture / sol)					
	26 000,00 €	222 000,00 €	312 000,00 €	36 000,00 €	189 000,00	€ 110 000,00 €	Non prévu	895 000,00 €	
	1			Rénovation BBC : ITE +					
				réogranisation de pièces et					
				réfection totale mur sol		Grand bassin			
nes (24/00/2040)	Rénovation	Rénovation	Rénovation	plafond)		non intégré			
APS2 (24/09/2019)					400 000 00			4 403 000 00 0	
	90 000,00 €	222 000,00 €	329 000,00 €	162 000,00 €	189 000,00	110 000,00 €	non prevu	1 102 000,00 €	
Budget programme (24/10/2019)								1 020 000,00 €	
ludget Moe								96 900,00 €	
		Prévoir							
		rénovation					Comblement à		
		comme		Rénovation BBC : ITI +		Réduction du	prévoir +		
		présentée, voir	Révision de l'agencement	optimisation des surfaces et		bassin/ intégrer	aménagement		
	Prévoir la	économie sur		refection intérieure dans la			sommaire en		
			et de l'organisation du			le grand bassin			
rientation pour APD	démolition	charpente	lieux	même configuration	Revoir zone de parking et girations / places camping car	au proget	surface		
APD 1 (12/11/2019)	26 000,00 €								
PD 2 (2/12/19)	26 062,50 €					€ compris	Hors étude	1 002 479,67 € Trav	waux
	Conforme,	Conforme,	Conforme,	Conforme,	Soit + 16 000 € entre APD 1 et APD 2 :				
	Enlèvement du	Charpente	- VMC double flux	- labellisation BBC réno OK	- Toilette sèche supprimée : -6 000 €				
	mobilier et autres	actuelle à	conservée pour salle	- Enlèvement du mobilier et	- Espace camping car de 8 à 7 places en gazon au lieu de dalle				
	installations à la	confirmer par	multifonction uniquement,	autres installations à la	inovgreen, 2 bornes électriques : - 10 000 €,				
	charge du maitre	bureau d'étude	le reste en simple flux	charge du maitre d'ouvrage	- Enrobé sur 1680 m² au lieu de 600 m² : + 31 000 €				
	d'ouvrage	au lot charpente		- Subvention possible pour	- Espace pisicne + solarium (71 000 €)				
	a caviage	pour valider la	compté en double - 8 000	financement en dehors du			1		
			compte en double - 8 000		- EP/EU : + 5 000, séparateur hydrocarbure				
	1	faisabilité	•	projet	- Borne incendie type réserve supprimée : - 11 000 €		1		
			- Equipement cuisine,		- Aire de jeux : + 5 000 € pour clôtures / bordures				
			épicerie et mobilier non		- espace canin, piéton : + 2 000 € pour clôtures / bordures				
			prévus						
					·			1 400,00 € Diag	g amaint
								5 200,00 € Géo	omètre
								3 100,00 € SPS	
								95 235,57 € Mo	
								1 107 415 24 6	- 1-20000

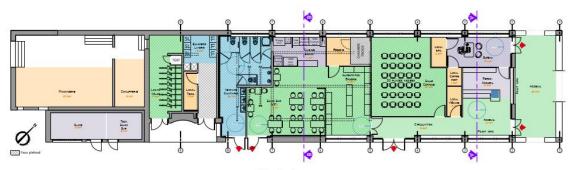
- Plan général d'organisation :



Local d'accueil et de vie :



Façade Sud-Est Projet Ech: 1/200è

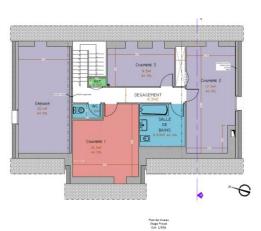


Plan de niveau Projet Ech: 1/200è

<u>Le logement du gardien</u>







<u>Sanitaires</u>





Considérant le montage financier du Contrat Territorial Régional validé en bureau du 26 novembre 2019, et l'arrêté de subvention du contrat de ruralité portant sur les aires de camping-cars, il en découle le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSE HT		RECETTE	
Travaux APD camping, aire	1 103 250 €	Conseil Régional: CTR	616 000 €
camping-cars, logement		camping, camping-cars	
Maitrise d'oeuvre		Conseil Régional: CTR	97 600 €
Frais divers		logement	
Aménagement Grand bassin	100 000 €	Etat : Contrat de ruralité	171 550 €
		camping-cars	
		Mayenne Communauté	318 100 € (26,43%)
	1 203 250 €		1 203 250 €

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme du 3 décembre 2019 et des vices présidents le même jour sur de ce 2ème APD.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de rénovation du camping Saint Léonard, sous réserve de l'avis des services de l'Etat sur les autorisations d'urbanisme nécessaires et de l'instruction du dossier conformément à la loi sur l'eau,
- arrête le coût prévisionnel des travaux de cette première tranche d'investissement sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 1 002 479,67 € HT,
- autorise M. le Président à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.
- et autorise le dépôt des demandes de subventions.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

10 - Culture - Demande d'avance sur subvention - Hop Compagnie

M. LE SCORNET expose:

Afin de pouvoir régler les salaires liés à la reprise de la création de la compagnie « Ce que j'appelle oubli », Hop Compagnie sollicite le versement d'une avance sur la subvention 2020 qui sera votée le 5 mars prochain lors de l'adoption du budget 2020.

La Compagnie sollicite un montant de 3 500 € afin de faire face à ses engagements.

Pour rappel, Hop Compagnie a reçu une subvention d'un montant de 10 500 € au titre de l'année 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse cette avance d'un montant de 3 500 €.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

11 - Culture - Demande d'avance - Atmosphères 53

M. LE SCORNET expose:

Atmosphères 53 sollicite le versement d'une avance sur la subvention 2020 qui sera votée le 5 mars prochain lors de l'adoption du budget 2020.

L'association sollicite un montant de 15 000 € à verser début janvier afin de faire face à ses engagements d'ici le vote du budget pour couvrir notamment le paiement des salaires et les diverses dépenses de l'association dont par exemple les activités liées au festival Cinéma et Santé.

Pour rappel, Atmosphères 53 a reçu une subvention d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse une avance d'un montant de 15 000 € sur l'exercice 2020 et autorise M. le Président à signer l'avenant n°5.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

58

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

12 - Culture - demande d'avance Kiosque

M. LE SCORNET expose:

Le Kiosque sollicite le versement d'une avance sur la subvention 2020 qui sera votée le 5 mars prochain lors de l'adoption du budget 2020.

L'association sollicite un montant de 190 000 € début janvier et 100 000 € mi-février afin de faire face à ses engagements d'ici le vote du budget afin de couvrir notamment le paiement des salaires et les diverses dépenses de l'association.

Pour rappel, le Kiosque a reçu une subvention d'un montant de 512 668 € au titre de l'année 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse une avance d'un montant de 290 000 € sur l'exercice 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

13 - Culture - Demande d'avance - Compagnie Oh

M. LE SCORNET expose:

La Compagnie Oh sollicite le versement d'une avance sur la subvention 2020 qui sera votée le 5 mars prochain lors de l'adoption du budget 2020.

L'association sollicite un montant de 7 500 € à verser début janvier afin de faire face à ses engagements d'ici le vote du budget pour couvrir notamment le paiement des salaires et les diverses dépenses de l'association dont par exemple les activités liées au festival Les Contrées Ordinaires.

Pour rappel, la Compagnie Oh a reçu une subvention d'un montant de 11 500 € au titre de l'année 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse une avance d'un montant de 7 500 € sur l'exercice 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

14 - Culture - Convention culturelle Les Entrelacés – Mayenne Communauté

M. LE SCORNET expose:

Par délibération du 14 avril 2016, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention avec l'association les Entrelacés d'une durée de 1 an. Cette convention a été prolongée par avenant à trois reprises : l'avenant délibéré le 8 décembre 2016, l'avenant délibéré le 21 décembre 2017 et l'avenant délibéré le 13 décembre 2018.

Suite aux discussions engagées avec l'Association visant à redéfinir :

- Les actions que l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations du projet culturel de Mayenne Communauté;
- Les conditions dans lesquelles Mayenne Communauté apporte son soutien financier aux activités d'accompagnement et de développement de la vie associative culturelle locale.

Il vous est proposé de conclure, avec l'Association Les Entrelacés, une convention d'objectifs concernant le projet culturel de l'association Les Entrelacés, du 1 er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Les grands axes du projet culturel des Entrelacés sont les suivants :

- Un projet artistique et culturel de territoire qui consiste à conduire une action ambitieuse, exigeante et populaire
- Une action itinérante composée d'un temps fort (festival) et de rendez-vous soucieux d'aller à la rencontre d'un large public
- Mettre en place des moments singuliers pour découvrir la richesse et la diversité de la création artistique actuelle et vivre des moments de convivialité autour de propositions surprenantes (marché, loto, spectacles décentralisés, à la ferme, chez l'habitant ...)
- Des partenariats actifs avec les acteurs associatifs, culturels et institutionnels du territoire
- Une action culturelle pertinente dans la continuité du projet et des actions de l'association

D'une manière générale, l'association LES ENTRELACES s'engage à créer et développer des partenariats culturels ponctuels ou pérennes avec les différents acteurs culturels et/ou liés avec notamment les secteurs de l'éducation, de la jeunesse, de la santé et du social du territoire.

Les dispositions financières:

En soutien de la mise en œuvre des actions prévues à l'article 3, MAYENNE COMMUNAUTÉ versera aux ENTRELACES une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 000 € pour 2020. Il convient d'y ajouter la prise en charge des prestations de location de matériel pour la réalisation de ses activités notamment pour les spectacles organisés dans la cadre du Festival.

Cette participation est valorisée financièrement à hauteur de 3 100 €.

Soit un montant global de subvention qui s'élève à : 60 100 € Une subvention d'un montant provisoire de 57 000 € sera versée pour l'année 2021.

Chaque année, jusqu'à échéance de la présente convention, une délibération du Conseil communautaire de Mayenne Communauté fixera par avenant le montant définitif de la subvention accordée à Les Entrelacés ainsi que l'échéancier de versement.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise M. le Président à signer cette convention.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

15 - Ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés 2020 sur la commune de Mayenne

M. TRANCHEVENT expose:

Après avis favorable du Conseil Municipal du 21 novembre,

Comme la loi le prévoit, la Commune de Mayenne a autorisé l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés suivants pour 2020 :

Dimanche 12/01/2020 (soldes d'hiver)

Dimanche 19/01/2020 (concessions automobiles)

Lundi 13/04/2020 (Pâques)

Vendredi 8 /05/2020

Dimanche 28/06/2020 (soldes d'été)

Mardi 14/07/2020

Dimanche 23/08/2020 (braderie)

Dimanche 11/10/2020 (concessions automobiles)

Dimanche 6/12/2020 Dimanche 13/12/2020 Dimanche 20/12/2020 Dimanche 27/12/2020

La loi prévoit un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à celui de la commune.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide la liste des dimanches et jours fériés ci-dessus.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	48
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

16 - DRHM - TELE TRAVAIL ET GARDE POMPIER

L'agent, sapeur-pompier volontaire, peut être amené à quitter son poste ou à s'absenter pour assurer sa mission. Il bénéficie alors d'un « droit à la disponibilité ». L'employeur est ainsi tenu de l'autoriser à s'absenter pour :

- exécuter des missions opérationnelles consistant à porter les secours d'urgence;
- suivre des formations (30 jours au cours des trois premières années de l'engagement avec au moins 10 jours la première année, puis 5 jours/an au-delà des trois premières années).

Mayenne Communauté a signé des conventions pour les agents sapeurs-pompiers volontaires afin de définir les conditions de disponibilité.

Avec la mise en œuvre du télétravail, il se pose la question de la disponibilité des agents exerçant leur activité à domicile dans le cadre du télétravail.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée (M. HEURTEBIZE n'ayant pas pris part au vote), et après avis favorable du comité technique paritaire du 5 novembre 2019, modifie le règlement du télétravail en indiquant la possibilité pour l'agent télétravailleur de partir en intervention. Cette autorisation est soumise aux conditions suivantes :

- Information à priori du responsable de service de la mise à disposition de l'agent avec modification de la convention avec le SDIS,
- Information du responsable des interventions et des horaires réalisés lors de la journée ou demijournée de télétravail toutes les semaines.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

17 - RESSOURCES HUMAINES – DAC – conservatoire - modification temps de travail d'un emploi de professeur d'enseignement spécialité danse– Rentrée scolaire 2019-2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 6 novembre 2019,

Considérant les besoins du service.

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, à compter du 1er décembre 2019, ramène de 5.5 heures hebdomadaires à 3.5 heures hebdomadaires, le poste de professeur de danse sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice :	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

18 - RESSOURCES HUMAINES -DEJS - création d'un emploi d'animateur RAM sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et suppression d'un emploi d'animateur RAM sur le cadre d'emplois des adjoints d'animations

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la gestion unifiée du personnel de Mayenne Communauté et de la ville de Mayenne,

Considérant la décision favorable du jury de recrutement de mobilité interne de l'agent,

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'animateur RAM sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps plein et supprime l'emploi d'animateur RAM sur le cadre d'emplois des adjoints d'animations à compter du 6 décembre 2019.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

Quorum:

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

19 - RESSOURCES HUMAINES -DEJS - création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture MPE sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture MPE sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2è classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la gestion unifiée du personnel de Mayenne Communauté et de la ville de Mayenne,

Considérant la décision favorable du jury de recrutement de mobilité interne d'un agent de Mayenne Communauté.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'auxiliaire de puériculture MPE à temps plein sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et supprime un emploi d'auxiliaire de puériculture MPE sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2è classe.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58 exercice : Délégués présents ou

Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

20 - RESSOURCES HUMAINES - DST - création d'un emploi d'adjoint du service bâtiment sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maitrise et suppression d'un emploi d'adjoint du service sur le grade des agents de maitrise

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la décision du jury de recrutement,

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'adjoint du service bâtiment à temps plein sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maitrise et supprime l'emploi d'adjoint du service sur le grade des agents de maitrise à compter du 6 décembre 2019.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

21 - RESSOURCES HUMAINES - DST – service prestation - création d'un emploi d'agent de prestation de voirie sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et suppression d'un emploi d'agent de prestation de voirie sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe - 1er février 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Les dépenses seront à prévoir au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'agent de prestation de voirie à temps plein sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et supprime un emploi d'agent de prestation de voirie sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er février 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou
représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

22 - RESSOURCES HUMAINES - DST – service voirie - création d'un emploi d'agent de voirie sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et suppression d'un emploi de chef d'équipe de voirie sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe. 6 décembre 2019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Les dépenses seront à prévoir au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'agent de voirie à temps plein sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et supprime un emploi de chef d'équipe de voirie sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 6 décembre 2019.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice :
Délégués présents ou représentés 49

représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

23 - RESSOURCES HUMAINES - DRHM – service commande publique - création d'un emploi de gestionnaire des marchés publics sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs

territoriaux et suppression d'un emploi de gestionnaire des marchés publics sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe

M. RAILLARD expose:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la décision du jury de recrutement favorable à la mobilité interne d'un agent de Mayenne communauté,

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi de gestionnaire des marchés publics à temps plein sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et supprime un emploi de gestionnaire des marchés publics sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou
représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

Quorum:

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

24 - RESSOURCES HUMAINES - DAME – service ADS - création d'un emploi d'instructeur droit des sols sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et suppression d'un emploi d'instructeur droit des sols sur le grade d'agent de maitrise principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la décision du jury de recrutement favorable à la mobilité interne d'un agent de Mayenne communauté,

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'instructeur droit des sols à temps complet sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et supprime l'emploi d'instructeur droit des sols sur le grade d'agent de maitrise principal à compter du 6 décembre 2019.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou
représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

25 - RESSOURCES HUMAINES — DST — propreté urbaine — création de deux emplois d'agent de propreté urbaine sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et suppression des deux postes d'agent de propreté sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant les départs à la retraite de deux agents du service propreté,

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée deux emplois d'agent de propreté urbaine à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et supprime deux postes d'agent de propreté sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe au 6 décembre pour un poste et au 1er janvier 2020 pour le deuxième.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

58

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

26 - RESSOURCES HUMAINES – DRHM – informatique- création d'un emploi de technicien informatique sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et suppression d'un emploi de technicien informatique sur le grade de technicien principal de 2ème classe. 1er janvier 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la mutation d'un technicien informatique à compter du 1er janvier 2020 Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Les dépenses seront à prévoir au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi de technicien informatique à temps plein sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et supprime l'emploi de technicien informatique sur le grade de technicien principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice : L'
Délégués présents ou N

Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

27 - Ressources humaines – DAME – collecte des déchets - création d'un emploi d'agent de collecte sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et suppression d'un emploi d'agent de collecte sur le grade d'adjoint technique - 6 décembre 2019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant le renouvellement de la disponibilité pour raison personnelle d'un agent du service de la collecte.

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'agent de collecte à temps plein sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et supprime l'emploi d'agent de collecte sur le grade d'adjoint technique à compter du 6 décembre 2019.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

58

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

28 - Ressources humaines – DEJS– service des sports– création d'un poste d'agent d'entretien / gardien du stade sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et suppression d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant le décès d'un agent du service des sports,

Considérant la gestion unifiée du personnel entre la Ville de Mayenne et Mayenne communauté au 1er janvier 2018

Considérant la mobilité interne du gardien du stade municipal,

Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'agent d'entretien/ gardien du stade à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et supprime l'emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58

Délégués présents ou représentés 49 Contre: 0 Pour: 49 Abstention: 0 Quorum:

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

exercice:

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, MME BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, MME FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

29 - Ressources humaines – DAC – musée – création d'un emploi de médiateur culturel sur le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ou le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à compter du 1er janvier 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019

Considérant la réussite d'un agent du musée au concours d'assistant de conservation,

Considérant l'organigramme cible de Mayenne Communauté,

Les dépenses seront à prévoir au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi de médiateur culturel sur les cadres d'emplois des adjoints du patrimoine ou des assistants de conservation à compter du 1er janvier 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice :
Délégués présents ou représentés 49
Contre : 0

49

0 30 L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

Pour:

En qualité de titulaires :

Abstention:

Quorum:

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

30 - Ressources humaines – KIOSQUE – création d'un emploi d'assistante de direction sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs ou le cadre d'emplois des rédacteurs et suppression d'un emploi d'assistante de direction sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avis favorable du CT du 6 novembre 2019,

Considérant l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 11 octobre 2019.

Considérant l'organigramme cible de Mayenne Communauté,

Les dépenses seront à prévoir au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée un emploi d'assistante de direction sur les cadres d'emplois d'adjoint administratif et de rédacteur territorial et supprime un emploi d'assistante de direction sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2020.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

31 - Ressources humaines - DEJS - ALSH - vacation - psychologue

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la gestion unifiée du personnel entre Mayenne Communauté et la ville de Mayenne au 1er janvier 2018,

Considérant le besoin exprimé par les animateurs de la ville de Mayenne suite à une formation sur l'accueil d'enfant en situation de handicap,

Il vous est proposé d'organiser des groupes d'analyse de pratique en faisant intervenir un psychologue auprès des agents de ces services 2 heures par mois

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- autorise le recrutement d'un psychologue vacataire à hauteur de 24 heures par an maximum
- autorise à rémunérer chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 51.53 € comprenant l'intégralité des prestations liées à l'intervention.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

32 - Ressources humaines – DAC - Création d'un poste d'enseignement danse pour accroissement d'activité conservatoire de Mayenne Communauté

Vu l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, stipulant que les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires,

Les collectivités étant cependant autorisées à créer des postes non permanents pourvus par des agents non titulaires de droit public, par dérogation et dans des cas limités prévus par la loi 84-53 et redéfinis par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 :

- recrutement d'agents contractuels suite à accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée,
- recrutement d'agents contractuels suite à accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3,2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée
- et recrutement d'agents contractuels suite au remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée,

Vu l'article 20 de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, disposant que les agents non titulaires sont soumis comme les fonctionnaires au droit à la rémunération après service fait,

Vu la délibération n°24 en date du 14 janvier 2016, autorisant le recrutement d'agents non titulaires de droit public en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité conformément à la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

Considérant le projet culturel de Mayenne communauté relatif au conservatoire de Mayenne communauté et notamment l'activité danse à l'école,

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée le poste permettant le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à 3 demandes d'interventions Danse en milieu scolaire, proposées et validées par la Commission Locale d'Evaluation du 24 juin 2019 pour l'année scolaire 2019/2020, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Nombre de postes

	Cadre d'emplois	emploi
1	Assistant d'enseignement	Professeur de danse
	artistique	

Ce poste est créé à temps non complet sur un volume horaire de 3.5h. Cependant, en fonction des nécessités de service, ce temps peut être inférieur. Il pourra être occupé par un agent contractuel. Les dépenses afférentes à ce poste sont prévues dans le budget 012. Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré 356.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

33 - Ressources humaines – DAC - Création d'un poste d'éducateur animateur pour accroissement d'activité à l'accueil du grand nord

Vu l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, stipulant que les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires,

Les collectivités étant cependant autorisées à créer des postes non permanents pourvus par des agents non titulaires de droit public, par dérogation et dans des cas limités prévus par la loi 84-53 et redéfinis par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 :

- recrutement d'agents contractuels suite à accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée,
- recrutement d'agents contractuels suite à accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3,2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée
- et recrutement d'agents contractuels suite au remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée,

Vu l'article 20 de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, disposant que les agents non titulaires sont soumis comme les fonctionnaires au droit à la rémunération après service fait,

Vu la délibération n°24 en date du 14 janvier 2016, autorisant le recrutement d'agents non titulaires de droit public en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité conformément à la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

Considérant la fréquentation croissante du hall du grand nord,

Considérant la diversité des publics accueillis dans le hall,

Considérant les incivilités récurrentes et la nécessité de maintenir une cohésion sociale et culturelle

Considérant la nécessité d'intervenir avant la finalisation de l'étude en cours,

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, crée le poste d'animateur de médiation et de prévention permettant le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement aux besoins de régulation de l'accueil dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Nombre de postes	Cadre d'emplois	emploi
1	animateur	Animateur de médiation et
		de prévention

Ce poste est créé à temps complet. Cependant, en fonction des nécessités de service, ce temps peut être inférieur. Il pourra être occupé par un agent contractuel. Les dépenses afférentes à ce poste seront à prévoir dans le budget 012. Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré 343.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	1
Pour:	48
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

34 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Redevances à compter du 1er janvier 2020

M. BOURGUIN expose:

Par délibération du 1er janvier 2016 le Conseil Communautaire a fixé les redevances comme suit :

Type de Contrôle	Tarifs
Examen préalable de la conception	40 €
Contrôle de bonne exécution	60 €
Diagnostic de bon fonctionnement	90 €
Diagnostic de bon fonctionnement : majoration de 100 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	180 €
Contrôle périodique (tous les 5 ans)	80 €
Contrôle périodique: majoration de 100 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	160 €
Visite en cas de vente	80 €
Entretien des installations avec contrat de l'ex CCHL (pour la durée restant à courir)	55 € /an

Adoptée pour harmoniser progressivement les conditions de gestion et les redevances pratiquées par les services avant la fusion, cette grille tarifaire n'a pas évolué depuis 2016. Elle a notamment permis de mener à termes l'ensemble des contrats d'entretien individuel signés par la Communauté de communes de Le Horps-Lassay et de terminer le 1^{er} cycle de contrôle périodique engagé par la Communauté de Communes du Pays de Mayenne.

A l'issue de cette période transitoire de 4 ans, il convient de fixer un nouveau tarif pour les différentes redevances en prenant en compte :

- l'harmonisation des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté (fin des contrats d'entretien sur le territoire de l'ex-CCHL, réalisation des contrôles périodiques sur un parc de 4 800 installations);
- la nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement dont le résultat brut d'exploitation est déficitaire sur les 3 derniers exercices connus (- 6 159 € en 2016, 27 110 € en 2017, 5 506 € en 2018) ;
- la fin des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves ou réhabilitées
- la fin de la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec le SIAEPAC de la Fontaine-Rouillée.

Une réflexion sur l'organisation du service a été engagée pour prendre en compte ces évolutions et proposer une modification des différentes redevances. Le principal objet de la réflexion était de choisir une périodicité permettant de délivrer un service de qualité (vérification des installations pour s'assurer de leur bon fonctionnement et du non-impact sur la santé, sur les ressources en eau et sur l'environnement) en assurant un montant de recettes suffisant pour compenser les charges de fonctionnement du service.

Cette réflexion a fait l'objet de présentations en groupe de travail SPANC et en Commission Environnement.

Le groupe de travail SPANC du 24 juin 2019 a proposé de :

- renouveler la convention avec le SIAEPAC de la Fontaine-Rouillée uniquement pour les contrôles de réalisation et les contrôles pour Ventes
- augmenter le tarif de contrôle du neuf (Conception et Réalisation) de 10 € chacun pour compenser la fin des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- revoir le tarif de contrôle pour Ventes afin d'y inclure les frais de déplacements supplémentaires par rapport à un contrôle périodique

- modifier la périodicité des contrôles de bon fonctionnement en passant de 5 à 6 ou 8 ans
- améliorer le taux de réalisation sur ces contrôles périodiques

En effet, le déséquilibre budgétaire du service s'explique principalement par l'écart entre le nombre de contrôles prévisionnels programmés par le service sur une année et le nombre de contrôles réellement réalisés et facturés. Si dans la majorité des cas, les usagers sont présents pour effectuer le contrôle avec les agents du SPANC, il arrive que les usagers ne soient pas présents au rendez-vous fixé par le service et donc que le contrôle ne puisse pas être réalisé. En 2019, le taux de réalisation a été estimé à 77 %.

Pour améliorer le taux de réalisation, le groupe de travail a proposé de :

- revoir la programmation des contrôles
- créer un tarif « Déplacement sans intervention »
- mieux impliquer les communes en nommant un référent « assainissement non collectif » dans les communes

Le but du tarif « Déplacement sans intervention » n'est pas de facturer mais d'instaurer un tarif suffisamment dissuasif qui invite les usagers à contacter les agents du service pour prévenir de leur absence et fixer un nouveau rendez-vous en fonction de leurs disponibilités. Il est proposé de fixer ce tarif à 50 €.

La Commission Environnement du 4 novembre 2019 a émis un avis favorable sur :

- la création d'un tarif dissuasif « Forfait de déplacement » de 50 €
- la nomination d'un référent « Assainissement non collectif » dans les communes

Par ailleurs, la Commission Environnement propose de passer la périodicité des contrôles de bon fonctionnement de 5 à 6 ans en maintenant le tarif actuel de $80 \in L'$ option retenue par la commission Environnement pour équilibrer le service est **d'améliorer les performances du service sans augmenter le coût pour les usagers.** A l'inverse, en augmentant la périodicité, le coût annuel pour l'usager va diminuer en passant de $16 \in à 13 \in .$

Après délibération, le Conseil de Communauté, à la majorité (M. JAMOIS ayant voté contre), fixe les redevances suivantes comme suit à compter de 2020 :

Type de Contrôle	Tarifs
Examen préalable de la conception	50 €
Contrôle de bonne exécution	70 €
Diagnostic de bon fonctionnement	90 €
Diagnostic de bon fonctionnement : majoration de 100 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	180 €
Contrôle périodique (tous les 6 ans)	80 €
Contrôle périodique: majoration de 100 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	160 €
Déplacement sans intervention	50 €
Visite en cas de vente	90 €

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

35 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Adoption du nouveau règlement de service

M. BOURGUIN expose:

Par délibération du 7 mars 2013 le Conseil Communautaire a validé le règlement de service précisant les prestations assurées par le SPANC ainsi que les obligations respectives du SPANC, d'une part, et des usagers d'autre part.

Afin de mettre en œuvre les dispositions réglementaires les plus récentes, notamment l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, et de valider les nouvelles modalités de mise en œuvre des missions du SPANC, notamment le changement de périodicité pour la réalisation des contrôles périodiques et la création d'une redevance pour déplacement sans intervention, il convient de modifier le règlement de service.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide le projet de règlement de service dans sa formulation jointe en annexe de la note de synthèse.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en 58
exercice :
Délégués présents ou représentés 49

Délégués présents ou représentés 49
Contre: 0
Pour: 49
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

36 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement Collectif (SIAEPAC) de la Fontaine Rouillée

M. BOURGUIN expose:

Par délibérations du 14 janvier 2016 et du 8 décembre 2016, dans le cadre de la compétence SPANC, le Conseil Communautaire a adopté une convention conclue avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement Collectif (SIAEPAC) de la Fontaine Rouillée afin de poursuivre les pratiques propres à l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Le Horps-Lassay.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il convient d'adopter une nouvelle convention pour définir les conditions de la nouvelle collaboration entre Mayenne Communauté et le SIAEPAC.

Afin de réduire les coûts de déplacements et d'offrir un service de proximité, Mayenne Communauté souhaite poursuivre sa collaboration avec le SIAEPAC sur l'ancien territoire de la CCHL pour les missions de contrôle de bonne exécution et de visite en cas de vente.

Conclue pour une durée de un an, la convention précise :

- les agents du SIAEPAC mis à disposition et leurs missions
- le matériel du SIAPEPAC mis à disposition
- les modalités financières de facturation à Mayenne Communauté à savoir le tarif horaire et le coût kilométrique

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve le contenu de la nouvelle convention conclue entre Mayenne Communauté et le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée à effet du 1^{er} janvier 2020
- et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

37 - Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) – Désignation des délégués de Mayenne Communauté au futur Syndicat de Bassin de l'Aron Mayenne et Affluents (SyBAMA)

M. BOURGUIN expose:

Par un arrêté conjoint en date du 12 juillet 2019, M le Préfet de la Mayenne et Mme La Préfète de l'Orne ont porté projet de périmètre du syndicat mixte « SyBAMA » syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents.

Par délibération du 19 septembre 2019 le Conseil Communautaire a validé le projet de périmètre ainsi que les statuts de ce futur syndicat.

Après plusieurs échanges entre Mayenne Communauté et les communautés de communes environnantes, cette délibération acte le choix du Bureau Communautaire de constituer d'un syndicat de bassin de l'ARON « élargi » pour porter la compétence GEMAPI sur le reste de Mayenne Communauté, territoire sur lequel il n'existait aucune maîtrise d'ouvrage pour porter des actions relatives à la compétence GEMAPI.

Conformément aux statuts du futur syndicat, celui-ci sera administré par un Comité syndical et un Bureau, placé sous la présidence de son Président. Le Comité Syndical sera composé par des délégués désignés par les communautés membres, dont 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants désignés par Mayenne Communauté.

Afin de garantir l'ancrage local de la gestion des milieux aquatiques et de faire remonter les attentes et les besoins des communes, il est proposé que chaque commune membre de Mayenne Communauté nomme un représentant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-5, L. 5711-1, L.5212-33 et L.5214-27 ;

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

VU les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les dispositions de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU les dispositions de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1986 modifié portant création du syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Aron et des affluents ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015 M334 du 18 novembre 2015 créant la Communauté de Communes de Mayenne Communauté et intégrant la compétence GEMAPI ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de l'Orne approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2016 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de la Mayenne approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016 ;

VU les délibérations du conseil communautaire de Mayenne Communauté du 11 Juin et du 2 juillet 2019 se prononçant pour la création d'un syndicat mixte « fermé » pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Aron, de la Mayenne et des affluents directs de la Mayenne sur le périmètre des communauté de communes de Mayenne communauté, des Coëvrons, du Bocage Mayennais et d'Andaine-Passais;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du Préfet de la Mayenne et de la Préfète de l'Orne du 12 juillet 2019 Portant projet de périmètre du syndicat mixte « SyBAMA » syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté du 19 septembre 2019 validant le périmètre et les statuts du futur du syndicat mixte « SyBAMA » syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents.

CONSIDERANT la procédure exigeant des communautés de Communes adhérentes de se prononcer sur le périmètre proposé ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat annexé à l'arrêté inter-préfectoral en date du 12 juillet 2019

Sous réserve de l'arrêté de création du SyBama et après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, désigne les 17 délégués titulaires et les 17 délégués suppléants de Mayenne Communauté au sein du syndicat mixte « SyBAMA » syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents.

Commune	Titulaires	Suppléants
Alexain	Ernest Guihery	Suppléants
	Ernesi Guinery	François Countiané
Aron	La sua Diagra Chausar	François Souvigné
Belgeard	Jean-Pierre Chouzy	
Champéon	Jacques Hunault	D D
Charchigné		Roger Busson
Commer	Mickaël Delahaye	
Contest	Martial Tarlevé	51.11.5.11.1
Grazay		Didier Boittin
Hardanges		Martine Moussay
Jublains	Alain Rondeau	
La Bazoge-Montpinçon	Philippe Savary	
La Chapelle-au-Riboul	Mickaël Durand	
La Haie Traversaine	Didier Geslin	
Lassay-les-Chateaux	Jean Raillard	
Le Horps	Bernard Tuffreau	
Le Housseau Brétignolles	Jean-Paul Coisnon	
Le Ribay		Patrice Hareau
Marcillé la Ville		Guy Beaujard
Martigné sur Mayenne		Rémi Sonnet
Mayenne	Guy Bourguin	Michel Cordier
Montreuil Poulay	·	Philippe Guédé
Moulay	Alain Heurtebize	
Parigné sur Braye	Daniel Doyen	
Placé	•	Fernand Paris
Rennes en grenouilles		
Sacé		Antoine Valprémit
Saint-Baudelle		Maurice Boisseau
Saint Fraimbault de Prières		Joël Gernot
St Germain d'Anxure		Eric Transon
Saint Georges Buttavent	Gérard Brodin	
Saint Julien du Terroux		Bernard Lecourt, Philippe Coulon

Sainte Marie du Bois		Pierre Rioult
Thuboeuf	Michel Gérard	

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

38 - GEMAPI - Signature du Contrat Territorial Eau 2020-2025

M. BOURGUIN expose:

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est exercée de plein droit par Mayenne Communauté depuis le 1 er janvier 2018.

Par délibération en date du 16 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé dans sa globalité un programme de restauration des milieux aquatiques et humides découlant d'une étude prospective complète dont l'estimation globale s'élève à environ 1 722 000 euros TTC et inscrit les travaux correspondant dans le dossier environnemental unique des affluents de la Mayenne, en cours de procédure.

CONSIDERANT l'intérêt d'un Contrat Territorial Eau proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire et de pouvoir l'engager dès 2020 suivant le programme rectifié annexé estimé à 1 620 684 € TTC.

CONSIDERANT les modalités d'aides du Contrat territorial de s'inscrire dans une stratégie définie pour 6 ans avec dans l'immédiat un premier programme d'actions d'une durée de 3 ans,

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve dans sa globalité le programme d'actions « milieux aquatiques et humides » présenté en annexe, et dont le coût est évalué à environ 1 620 684 euros TTC, sous réserve de bénéficier de subvention à hauteur de 75% minimum,
- sollicite la signature d'un Contrat Territorial Eau avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire,
- et autorise le Président de Mayenne Communauté à signer tous les documents s'y référant, jusqu'au transfert de la compétence GEMAPI au futur Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA).

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

39 - Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Aide au Tiers-Monde et conventionnement

M. SOUTIF expose:

En 2016, Mayenne Communauté a conventionné avec l'association Aide au Tiers-Monde située à Lassayles-Châteaux. Cette association collecte depuis 30 ans des papiers sur notre territoire afin de dégager des recettes pour des actions de solidarité internationale au Burkina Faso.

Cette convention permet de définir les modalités de reprise des papiers collectés par l'association ainsi que les soutiens attribués.

Ce partenariat permet d'intégrer les tonnages de papiers collectés dans nos déclarations à l'écoorganisme CITEO et ainsi d'augmenter les performances de tri de la collectivité.

En 3 ans, l'association a collecté environ 300 tonnes de papiers soit un soutien de 30 000 € versé par la collectivité (100 €/tonne).

La convention est arrivée à son terme le 31 mars 2019. La convention n'a pas pu être renouvelée dès son terme. Le service déchets était dans l'attente du résultat du renouvellement du marché de rachat des papiers, afin de pouvoir établir une nouvelle proposition financière à l'association.

Afin de ne pas voir ces performances de tri diminuées en 2019, le service déchets a poursuivi l'intégration des tonnages de papiers collectés par l'association dans ces déclarations auprès de CITEO. L'association a ainsi collecté environ 92 tonnes de papiers (en attente des tonnages collectés en novembre 2019) depuis le 1er avril 2019.

Le marché de rachat du papier a été renouvelé avec une offre supérieure au précédent marché (un prix plancher de 95 € HT/tonne contre 83 €HT/tonne précédemment). Cependant, la collectivité prend en charge les dépenses liées à la location des bennes mis à disposition de l'association pour la collecte des papiers ainsi que les coûts liés à leurs rotations. De plus, les soutiens versés par CITEO ont diminué avec l'instauration du nouveau barème.

Dans ce cadre et après échange avec l'association, la collectivité propose à l'association un soutien à hauteur de 90 €/tonne collectée.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- autorise l'attribution d'une subvention à l'association d'aide au Tiers-Monde pour l'ensemble des tonnages collectés du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019 (sur présentation des tableaux mensuelles détaillant les tonnes entrantes au centre de tri et provenant de l'association) pour un coût de 90€/tonne.
- autorise le Président à signer une convention avec l'association Aide au Tiers-Monde afin de leur verser des soutiens directement proportionnels aux tonnes de papiers collectés dans le cadre de leur démarche de solidarité internationale. La convention est établie à partir du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable 2 fois un an.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

40 - Programme de prévention – Animations scolaires – Groupement d'achat

M. SOUTIF expose:

Depuis 2003, les Communautés de communes de Haute-Mayenne mettent en œuvre des animations scolaires sur la prévention des déchets à destination des enfants de cycles 1, 2 et 3 des écoles de leur territoire. La Communauté de communes de l'Ernée coordonne cette coopération avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté.

En 2018-2019, ce sont 37 animations qui ont été financées ce qui représente environ 600 élèves sensibilisés au tri des déchets, à l'environnement, au compostage et au gaspillage alimentaire. Le coût total HT est de 8 434 €.

La commission déchets souligne chaque année l'importance de maintenir auprès des scolaires le même niveau d'animations que les années précédentes :

- financement de 40 animations pour le territoire de Mayenne Communauté,
- gratuité pour les écoles
- groupement d'achat avec les CC de l'Ernée et du Bocage Mayennais

De plus, le conseil communautaire du 14 février 2019 a validé à l'unanimité le renouvellement de la convention avec les CC de l'Ernée et du Bocage Mayennais pour une période de 5 ans.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- valide l'organisation précitée
- participe à ce groupement d'achat
- et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

41 - Prévention déchets – Labellisation ADEME Economie Circulaire 2020-2023 - Lancement de la démarche avec le CD 53 et les collectivités du département

M. TRANCHEVENT expose:

Depuis plusieurs années, Mayenne Communauté s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets sur son territoire.

Pour poursuivre le travail commencé, il est proposé de s'engager dans une labellisation des actions en faveur de l'économie circulaire sur le département et le territoire de la Communauté de communes.

Ce point d'étape revu chaque année aura pour objectif de poursuivre et valoriser les actions engagées avec le Conseil départemental de la Mayenne et l'ADEME.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve la démarche de labellisation du territoire et du département
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum ·	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

42 - Transfert de la compétence PCRS au Territoire d'énergie Mayenne

M. VALPREMIT expose:

I - Contexte règlementaire

La réforme "déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux" (DT-DICT) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs. Dans cette optique, l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatique de transport ou de distribution impose pour les réseaux sensibles à la sécurité (électricité, gaz, éclairage public, réseau de chaleur, etc.) de disposer des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente.

L'absence d'un fond de plan commun à l'ensemble des parties prenantes sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, est préjudiciable à la compréhension de l'occupation du sous-sol. Ce nouveau socle topographique minimal de base appelé PCRS a pour objectif de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles afin de faciliter leur repérage et améliorer la sécurité des chantiers afférents. Ce fond de plan unique et mutualisé permettra de fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs concernés en assurant l'interopérabilité des bases de données et leur gestion au travers d'une gouvernance adaptée.

Une étude de faisabilité juridique a été menée conjointement entre le Conseil Départemental et Territoire d'énergie Mayenne afin d'étudier le portage conjoint du projet PCRS par ces 2 collectivités. Au regard des statuts des 2 collectivités et des obligations règlementaires (notamment en matière de diffusion de la donnée), la solution retenue par ces 2 entités est que le portage du PCRS soit assuré par le Territoire d'énergie Mayenne avec le soutien du département au sein d'un comité de pilotage.

TE53 se positionne donc en autorité compétente sur son territoire et envisage, à ce titre, de créer un PCRS afin de proposer un fond de plan adapté et cohérent avec la précision de localisation des ouvrages enterrés sensibles.

II – Les solutions techniques retenue pour le PCRS en Mayenne

Une étude de faisabilité technique et financière a donc été menée afin d'évaluer les besoins et ressources nécessaires pour la mise en place d'un PCRS en Mayenne.

Cette étude a mis en évidence que la question de l'usage du PCRS était fondamentale et qu'au regard des coûts, il était pertinent de retenir un scénario technique multi-usage, comportant une orthophoto sur l'ensemble du territoire, et des données vectorielles en agglomération.

Sur la base de ce scénario technique, et dans l'hypothèse d'externaliser un maximum de prestations, les missions suivantes devront être assurées par Territoire d'énergie Mayenne :

- Mettre en place la gouvernance avec les partenaires;
- Produire le PCRS initial;
- Contrôler la production des données;
- Consolider les données et les stocker ;
- Diffuser les données aux ayants droits ;
- Organiser, produire, contrôler les mises à jour ;
- Animer et former les acteurs :
- Animer la gouvernance.

III - Le partenariat proposé dans le cadre du PCRS en Mayenne

Territoire d'énergie Mayenne a pour objectif de mutualiser la production et la mise à jour d'un tel référentiel entre acteurs publics et privés qui partagent la nécessité d'un fond de plan et les mêmes objectifs de précision sur la gestion de leurs données.

Le portage de ce projet par TE53 se fera par la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions destinées à :

- L'acquisition du fond de plan, notamment via la conclusion de marchés publics ;
- Des conventions de participations financières conclues entre TE53 le Département, les EPCI et les personnes privées.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- approuve que Territoire d'énergie Mayenne soit l'autorité locale compétente en charge du PCRS en Mayenne
- approuve le principe d'adhésion par conventionnement à la mise en place du projet PCRS en Mayenne
- et autorise le Territoire d'énergie Mayenne à engager les démarches auprès des différents partenaires de sorte à proposer un modèle de convention définissant le mode de gouvernance, les spécifications techniques détaillées et les participations financières.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

43 - Prorogation des conventions avec les acteurs de l'habitat, ADIL, Synergies, ADLJ

M. VALPREMIT expose:

Le contexte

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), Mayenne Communauté avait établi des conventions pour 3 ans (2017 – 2019) avec 3 acteurs locaux de l'habitat :

- l'ADLJ (Association départementale pour le Logement des Jeunes)
- l'ADIL (Association départementale d'Information au Logement)
- et Synergies pour l'EIE (Espace Info Energie)

Il est proposé de proroger les conventions existantes d'une année afin de laisser la possibilité aux nouveaux élus de définir le projet de contractualisation avec ces associations.

Rappel des contenus des conventions et montant de subvention

<u>Synergies</u>

L'association s'engage sur 2020 à :

- Assurer des permanences physiques, dans les locaux de l'unité territoriale DDT à Mayenne ainsi qu'à la MSAP de Lassay-les-Châteaux
- Informer, repérer, orienter les personnes pouvant potentiellement être éligibles aux aides de l'ANAH et de Mayenne communauté vers l'opérateur OPAH/PIG.
- Assurer la tenue d'un stand au Salon de l'habitat de Mayenne sur une durée de 2 jours afin d'être en contact direct avec la population et de faire connaître les services de l'habitat.
- Assurer des animations sur le territoire : le nombre et la nature des animations sont définis en partenariat sur une durée de 5 jours maximum (interventions, conférences, visite de site « exemplaire »…).
- Transmettre un bilan chiffré annuel faisant apparaître le nombre et la provenance des habitants ayant sollicité l'Espace Info Energie, les permanences et les actions / animations ayant été réalisées.

Pour ces actions, l'association demande une subvention à hauteur de 6 500 €.

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Mayenne (ADIL 53)

L'ADIL 53 s'engage à :

- Assurer 2 permanences mensuelles à destination du public dans le cadre de ses missions d'information, à l'Unité Territoriale Nord Mayenne de la DDT, située à Mayenne,
- Assurer la tenue d'un stand au Salon de l'habitat de Mayenne sur une durée de 2 jours afin d'être en contact direct avec la population.
- Animer 1 à 2 réunions d'information auprès des élus et professionnels de l'immobilier selon l'actualité législative et fiscale
- Accompagner d'un point de vue juridique les collectivités sur des questions de gestion locative, habitat dégradé, accession à la propriété...
- Diffuser les informations, relatives au territoire de MC, sur le site de l'ADIL et lors des permanences : terrains disponibles, aides à la réhabilitation...
- Transmettre, à la collectivité, un rendu des données statistiques dans le cadre de sa mission d'animation de l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- Adresser le bilan annuel de la structure avec un compte rendu des actions menées sur MC ainsi qu'un état financier de ces actions

Pour la réalisation de ces missions, l'ADIL demande une contribution de 4 825.34 €

Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)

L'ADLJ assurera les missions suivantes :

- La co-organisation d'un forum « le logement des jeunes sur Mayenne Communauté» en direction des professionnels, 1 fois tous les 2 ans
- La tenue d'un stand au forum annuel « Vie étudiante » du Lycée Lavoisier
- L'animation de séances d'information collectives (Les Possibles, Copainville, Mission Locale...).
- La tenue d'une permanence mensuelle à la Mission Locale de Mayenne (0,5j)
- Le suivi d'action de médiation et de gestion locative (instruction des dossiers de loca pass et de caution régionale, le suivi des mesures ASL (Accompagnement Social au Logement), la sous location de logements publics avec baux glissants et la gestion locative de logements sociaux dans le parc privé.

Pour ces prestations, la participation financière de MC s'élèverait à 2 100 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, proroge ces 3 conventions jusqu'au 31 décembre 2020 et autorise le Président à signer les avenants des 3 conventions pour Mayenne Communauté.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

44 - Santé – Subvention exceptionnelle à Audace 53

M. TRANCHEVENT expose:

Vu la demande de subvention d'Audace 53 pour un soutien de Mayenne Communauté en vue du déplacement à la manifestation sur l'Hôpital public le 14 novembre 2019 à Paris,

Vu la proposition du bureau du 5 novembre dernier d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Audace 53 pour son déplacement à Paris lors de la manifestation nationale « Sauvons l'hôpital public ».

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, valide l'accord d'une subvention de 1 000 € à Audace 53.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

9_____

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

45 - Santé - Exercice 2019 - Finances - DASS : Santé Publique - Subvention à la Maison des Adolescents de la Mayenne

M. MOLL expose:

Mayenne Communauté a adhéré l'année dernière au Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui gère la Maison Départementale des Adolescents (MDA) de la Mayenne.

Une permanence de la MDA se tient à Mayenne depuis le mois d'octobre 2018 et rencontre un vif succès avec une vingtaine de rendez-vous par journée de présence.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, verse au GIP Maison des Adolescents de la Mayenne une subvention de 10 000 € au titre de l'exercice 2019 en précisant que les crédits sont inscrits au budget primitif.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

46 - Finances – Exercice 2019 - Budget Principal – Décision modificative n°5

M. SOUTIF expose:

Le budget primitif 2019 de Mayenne Communauté a été adopté par délibération du 4 avril dernier puis ajusté par quatre décisions modificatives des 16 mai, 20 juin, 19 septembre et 24 octobre derniers.

Il vous est proposé d'ajuster le budget principal au moyen d'une cinquième décision modificative ayant principalement pour objet :

- ✓ En section de fonctionnement :
- Une ouverture de crédits de 4 962 € ayant pour objet une subvention exceptionnelle à l'association Audace 53 (1 000 €), et à l'Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne pour le déficit d'exploitation du bateau promenade (3 962 €),
- Un transfert de crédits 10 000 € pour le versement d'une subvention de 10 000 € au Groupement d'Intérêts Publics Maison des Adolescents,
- L'ouverture de crédits de 376 220 € dans le but d'assurer l'équilibre des budgets annexes de zones d'activités du Berry et des Chevreuils qui vont supporter des travaux de voirie.
- ✓ En section d'investissement, il s'agit de diminuer le crédit voté sur la rénovation de l'Hôtel de Ville et de Communauté pour financer le besoin de financement de la section de fonctionnement via le virement entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°5 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites dans le document comptable annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

au niveau des chapitres pour chaque section :

	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes
Opérations réelles	381 182	0	- 381	182	
Opérations d'ordre	-381 182	0			-381 182
TOTAL	0	0	-381	182	-381 182

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°5 à l'exercice 2019 du budget principal telle qu'elle est présentée et annexée.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice :	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre :	0
Pour:	49
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

47 - Finances – Exercice 2019 – Budget annexe de la zone du Berry – Décision modificative n°1

M. TRANCHEVENT expose:

Le budget primitif 2019 du budget annexe du parc d'activités du Berry a été adopté par délibération du 4 avril dernier.

Il vous est proposé d'ajuster ce budget annexe au moyen d'une première décision modificative impactant la section de fonctionnement pour ouvrir des crédits dans le but :

- d'engager des travaux de voirie de seconde phase ainsi qu'une étude de sol.
- de couvrir ces dépenses nouvelles par une subvention d'équilibre versée par le budget général à hauteur de 116 220 €.

Ces opérations comptables sont détaillées dans le document comptable annexé et se résument comptablement comme suit :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement :

	Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	116 220	116 220	
Opérations			
d'ordre			
TOTAL	116 220	116 220	

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2019 du budget annexe du parc d'activités du Berry telle qu'elle est présentée et annexée.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

48 - Finances – Exercice 2019 – Budget annexe de la zone des Chevreuils– Décision modificative n°1

M. TRANCHEVENT expose:

Le budget primitif 2019 du budget annexe de la zone d'activités des Chevreuils a été adopté par délibération du 4 avril dernier.

Il vous est proposé d'ajuster ce budget annexe au moyen d'une première décision modificative impactant la section de fonctionnement pour ouvrir des crédits dans le but :

- d'engager des travaux de construction d'un giratoire,
- de couvrir cette dépense nouvelle par une subvention d'équilibre versée par le budget général à hauteur de 260 000 €.

Ces opérations comptables sont détaillées dans le document comptable annexé et se résument comptablement comme suit :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement :

	Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	260 000	260 000	
Opérations			
d'ordre			
TOTAL	260 000	260 000	

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2019 du budget annexe de la zone d'activités des Chevreuils telle qu'elle est présentée et annexée.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

49 - Finances – Exercice 2019 – Budget annexe des déchets ménagers – Décision modificative n°3

M. SOUTIF expose:

Le budget primitif 2019 du budget annexe des déchets ménagers a été adopté par délibération du 4 avril dernier puis ajusté par deux décisions modificatives des 20 juin et 19 septembre derniers.

Il vous est proposé d'ajuster le budget annexe des déchets au moyen d'une troisième décision modificative impactant la section d'investissement par deux ajustements budgétaires pour :

- Ouvrir des crédits d'ordre ayant pour objet l'intégration comptable de frais d'études de 27 330 €)
- Transférer des crédits entre chapitre afin de disposer de crédits pour le lancement de la consultation sur l'acquisition d'un camion ampli roll de 26 tonnes.

Ces deux opérations comptables sont détaillées dans le document comptable annexé et se résument comptablement comme suit :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement :

	Investissement		
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	0		
Opérations	27 330	27 330	
d'ordre			
TOTAL	27 330	27 300	

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°3 à l'exercice 2019 du budget annexe déchets ménagers telle qu'elle est présentée et annexée.

A Mayenne, le 5 décembre 2019

SEANCE du 5 décembre 2019 à 20 h

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	49
Contre:	0
Pour:	49
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. ANGOT, Président, M. SOUTIF, 1er Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 2ème Vice-Président, M. LE SCORNET, 5ème Vice-Président, M. VALPREMIT, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, M. BOISSEAU, 8ème Vice-Président, M. BOURGUIN, 9ème Vice-Président, M. BORDELET, 10ème Vice-Président, M. COISNON, 11ème Vice-Président, MM. FORET, HEURTEBIZE, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. NEVEU, BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM. TRANSON, COULON, PECCATTE, Mmes SOULARD, BAR, LANCIEN, LODE, BEUNEUX, M. PAILLASSE, Mmes PELE, CREUSIER, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. MOLL donne pouvoir à M. ANGOT

M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN

M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST

M. RIOULT donne pouvoir à M. COULON

Mme MONSIMIER donne pouvoir à M. FORET

Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET

Mme ADAM donne pouvoir à Mme PELE

Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER

M. ORDRONNEAU donne pouvoir à Mme LODE

M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

M. BOITTIN est remplacé par M. FRETARD

Excusés:

Mme MORIN, MM. GUIHERY, CHOUZY, Mmes GONTIER, THELIER, M. LESAINT, Mme COUTURIER, MM. REBOURS, MORIN.

Mme SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

50 - Finances – Budget annexe déchets ménagers– Exercice 2019 – Admission en non-valeur de produits intercommunaux

Mme MORIN expose:

Monsieur le Comptable Public nous a adressé, pour être soumis à l'avis du Conseil Communautaire, des bordereaux de produits devenus irrécouvrables qu'il nous demande d'admettre en non-valeur en raison de cinq situations de surendettement de débiteurs pour un total de 795,93 € sur le budget déchets ménagers.

Cette dépense sera mandatée à l'article c/6542 (créances éteintes) du budget annexe des déchets ménagers de l'exercice en cours.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, autorise l'admission en nonvaleur de créances éteintes pour un montant total de 795,93 € sur le budget annexe déchets ménagers dont le détail est annexé.

A Mayenne, le 5 décembre 2019